

Luxembourg, le 16 février 2005

A toutes les personnes et  
entreprises surveillées par la CSSF

**CIRCULAIRE CSSF 05/171**

**Concerne : Complément aux circulaires CSSF 00/16, 01/31, 01/37, 01/48, 02/66, 02/73, 03/86, 03/93, 03/115, 04/129, 04/149, 04/162 et IML 94/112 ; pays ou territoires non-coopératifs**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre attention la décision prise par le Groupe d'Action Financière (GAFI) lors de sa réunion du 9 au 11 février 2005 relative aux pays visés par la liste des pays ou territoires jugés non-coopératifs en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux (PTNC).

Au regard des mesures adoptées en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, les États membres du GAFI ont décidé, lors de cette réunion, de retirer les Îles Cook, l'Indonésie et les Philippines de la liste des PTNC.

La liste actuelle des PTNC se dresse donc de la manière suivante :  
Myanmar, Nauru et Nigeria.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Simone DELCOURT  
Directeur

Arthur PHILIPPE  
Directeur

Jean-Nicolas SCHAUS  
Directeur général